



## FICHE DE POSTE

Classification : P1  
N° 2018/94

Page 1/4

05/10/

### DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE - DIRECTION DES SOINS -

#### - Informations Générales -

**Intitulé du poste** : Masseur kinésithérapeute

**Responsable Fonctionnel** : I. ICASETA : Cadre de santé

**Responsable Hiérarchique** : M FLOREAN : Directeur des Soins

**Lieu de travail** : CHCP intra-hospitalier et UISG

#### - Références réglementaires et/ou institutionnelles -

Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière.

- Décret n° 2015-1048 du 21 Août 2015 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la Fonction Publique Hospitalière.

**Référence métier** : Masseur-Kinésithérapeute - **Code Métier** : 05I30 (version informatisée 2008 du répertoire des métiers de la Fonction Publique Hospitalière).

#### - Missions et activités du poste -

**Mission générale du poste** :

Le masseur-kinésithérapeute est un professionnel de santé qui, dans son exercice, utilise dans un but préventif, curatif ou de rééducation fonctionnelle, les différentes formes de massages, de mobilisations, de mouvements, accompagnés le cas échéant d'applications utilisant divers agents physiques tels que l'eau, la chaleur, l'électricité. Participation à la mise en œuvre de l'assurance qualité, l'évaluation et l'information dans le domaine des fonctions confiées.



## FICHE DE POSTE

Classification : P1  
N° 2018/94

Page 2/4

05/10/

### Activités principales :

- Effectuer des examens cliniques.
- Recueillir des données et effectuer des bilans kinésithérapiques.
- Évaluer les capacités motrices, sensitives, sensorielles et cognitives d'une personne et mesurer son niveau de performance et d'autonomie.
- Déterminer la nature et évaluer l'étendue des déficiences anatomiques et fonctionnelles, analyser leurs interactions.
- Poser un diagnostic kinésithérapique et formuler des objectifs de soins.
- Réaliser les soins relatifs à son domaine de compétence
- Tracer son activité dans le dossier du patient, et réaliser un bilan annuel
- Appliquer les procédures et protocoles Qualité.

- Caractéristiques de maîtrise du poste -

### Diplôme et/ou qualification :

- Diplôme d'état de masseur kinésithérapeute.

### Connaissances :

- Connaissances en kinésithérapie.
- Connaissances en physiologie.
- Connaissances en médecine générale.
- Connaissances en communication et relation d'aide.
- Connaissances en psychosociologie du handicap.
- Connaissances en hygiène.
- Connaissances informatiques institutionnels.
- Connaissances en qualité et gestion des risques
- Connaissance des pathologies psychiques.

### Savoir être :

- Capacité relationnelle.
- Capacité à travailler en équipe et réseau.
- Capacité d'adaptation.
- Autonomie.
- Capacité de Remise en question professionnelle.

### Savoir faire :



## FICHE DE POSTE

Classification : P1  
N° 2018/94

Page 3/4

05/10/

- **Savoir effectuer des examens cliniques.**
- **Savoir effectuer des bilans kinésithérapiques.**
- **Savoir concevoir et conduire un projet de soins dans son domaine de compétences.**
- **Savoir définir et mettre en œuvre les soins et activités thérapeutiques adaptés aux patients.**
- **Savoir évaluer et formaliser un diagnostic santé de la personne.**
- **Savoir effectuer une prescription médicale.**
- **Savoir utiliser les outils informatiques mis à disposition.**
- **Savoir évaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence.**
- **S'inscrire dans un processus de formation professionnel institutionnel.**
- **Savoir transmettre des informations.**
- **Savoir établir et réviser des procédures, protocoles et instructions.**

### - Relations -

#### Relations :

- **Médecins somaticiens.**
- **Cadres de santé.**
- **Agents administratifs.**
- **Direction des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques**
- **Direction des ressources humaines**
- **Pharmacie à Usage Intérieur.**
- **Communauté médicale des pôles cliniques**
- **Équipes para-médicales et encadrement paramédical des unités de soins.**
- **Responsable Qualité, Gestion des Risques.**

### - Spécificités du poste -

- **Poste à temps plein**
- **Horaires : 9h00 - 16h45 du lundi au vendredi (Selon protocole C.H. PERRENS)**
- **Résidence administrative : CH Charles Perrens**

**E.P.I. : Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, impliquent l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.**



## FICHE DE POSTE

**Classification : P1  
N° 2018/94**

**Page 4/4**

05/10/